

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 mars 2026**

Présents : Yves Le BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie-Odile LAFFONT, Jonas NOYER, Cyriaque PETITJEAN, Eric PIZOT, Christian TOMAS, Catherine VINSON

Absente : Françoise VIGNE

Secrétaire de séance : Sylviane BOISSY

1- **Le relevé de décision du conseil municipal du 13 février 2026 est accepté à l'unanimité des présents.**

2- **Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Régis DUCHAMP, conseiller municipal en charge des finances, qui présente les ratios de l'exercice 2025 qui s'avèrent être satisfaisants et dans la bonne moyenne nationale. Il présente ensuite le Compte Financier Unique, qu'il soumet au débat et au vote du conseil municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, n'ayant pas droit à participer au vote du CFU.

RECAPITULATIF – EXERCICE 2025

Produits de fonctionnement	1 549 174,37 euros
Charges de fonctionnement	1 191 248,85 euros
Excédent 2024 reporté	749 637,46 euros
Situation au 31/12/2025	1 107 562,98 euros
Dépenses d'investissement	1 355 613,19 euros
Recettes d'investissement	1 410 752,84 euros
Déficit 2024 reporté	- 799 288,91 euros
Situation au 31/12/2025	- 744 149,26 euros
Restes à réaliser dépenses	140 000,00 euros
Restes à réaliser recettes	0,00 euros
Déficit de financement	- 140 000,00 euros
Besoin de financement global	- 884 149,26 euros
SITUATION NETTE GLOBALE	223 413,72 euros

Le résultat de clôture

Intitulé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution	357 925,52	55 139,65	413 065,17
+Résultat reporté	749 637,46	- 799 288,91	- 49 651,45
Résultat de clôture	1 107 562,98	- 744 149,26	363 413,72
+ Restes à réaliser			
Dépenses		- 140 000,00	
Recettes			
Résultat RAR			
Résultat final	1 107 562,98	- 884 149,26	223 413,72

Le conseil approuve à l'unanimité des présents le Compte Financier Unique 2025.

3- Affectation du résultat 2025

Après avoir réintégré la salle, Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Un excédent de clôture de fonctionnement reporté de 223 413,72 euros
- un déficit d'investissement de 744 149,26 euros
- un excédent de fonctionnement capitalisé de 884 149,26 euros

Par la procédure d'affectation des résultats, obligation d'inscrire au budget prévisionnel 2026 les montants indiqués ci-dessus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire propose de laisser à l'identique, à ceux de 2025, les taux d'imposition des taxes directes locales soit :

- Taxe foncière bâti : 37,68 %
- Taxe Foncière non bâti : 79,21%
- Taxe d'habitation : 11,28%

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

5- Approbation du budget primitif 2026 de la commune

Monsieur DUCHAMP Régis présente le budget primitif 2026 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
002 Déficit fonctionnement reporté		002 Excédent fonctionnement reporté	223 413.72
011 Charges à caractère général	338 020.00	013 Atténuations de charges	1 500.00
012 Charges de personnel	394 000.00	70 Produits et services divers	39 100.00
014 Atténuations de produits	11 100.00	73 Impôts et taxes	167 500.00
65 Charges de gestion courante	182 000.00	731 Fiscalité locale	512 400.00
66 Charges financières	26 000.00	74 Dotations et participations	357 250.00
67 Charges exceptionnelles	2 000.00	75 Autres produits gestion courante	59 000.00
68 Dotations aux provisions	9 000.00		
023 Virement à la section d'investissement	410 043.72		
042 Opérations d'ordre	23 000.00	042 Opérations d'ordre	35 000.00
Total dépenses fonctionnement	1 395 163.72	Total recettes fonctionnement	1 395 163.72
DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit investissement reporté	744 149.26	001 Excédent investissement reporté	
16 Remboursement d'emprunts	330 710.00	10222 FCTVA	232 000.00
		1068 Excédent fonctionnement capitalisé	884 149.26
20 Immobilisations incorporelles	1 500.00	10226 Taxe d'aménagement	1 500.00
204 Subventions d'équipement versées	12 500.00	13 Subventions d'investissement	47 000.00
21 Immobilisations corporelles	169 500.00	16 Emprunts et dettes assimilées	4 710.00
23 Immobilisations en cours	169 043.72		
		021 Virement section fonctionnement	410 043.72
040 Opérations d'ordre	35 000.00	040 Opérations d'ordre	23 000.00
041 Opérations patrimoniales	90 000.00	041 Opérations patrimoniales	90 000.00
Restes à réaliser en dépenses	140 000.00	Restes à réaliser en recettes	
Total dépenses d'investissement	1 692 402.98	Total recettes d'investissement	1 692 402.98
TOTAL GENERAL DEPENSES	3 087 566.70	TOTAL GENERAL RECETTES	3 087 566.70
Taux de fongibilité fixé par délibération : 7.50 %			
Fongibilité fonctionnement possible 72 159.00			
Fongibilité investissement possible 76 047.28			

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUCHAMP Régis, Monsieur le Maire soumet ce budget au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents : Résultat du vote :

Votes : Pour : 13 – Contre : 0 - Abstention : 0

6- Frais de Scolarité

Monsieur le Maire indique, après calcul, le coût de scolarité des élèves de l'école publique, pour l'année scolaire 2025/2026.

Le coût annuel d'un élève de primaire s'élève à 534,17 euros et pour un élève de maternelle à 1 841,40 euros.

Ces montants seront la base de participation pour les communes ayant des enfants résidant sur leur commune et scolarisés à l'école publique de St Martin de Valamas, ainsi que la contribution de la collectivité versée à l' OGEC Ecole St Joseph sous contrat d'association.

7- Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école du Séquoïa

Monsieur le Maire présente le PPMS pour l'école du Séquoïa, il s'agit d'un plan réalisé en partenariat avec la Direction de l'école, l'Inspection Académique, la Gendarmerie et la Mairie concernant la sécurité au sein de l'école en cas de crise (intrusion, catastrophe naturelle...).

Ce PPMS précise la conduite à tenir par le personnel dans l'établissement pour la protection des élèves.

8- Programme annuel de travaux par l'Office National des Forêts à la forêt de Gerland

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une coupe de bois est prévue en 2026 pour un montant de 6 500 euros, mais une piste doit être aménagée pour l'exploitation pour un coût de 5 465 euros. Reste un bénéfice de 1 035 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

9- Communications

Monsieur le Maire communique une demande de subvention de l'ADMR, la compétence santé n'étant pas de la compétence de la commune, cette demande est rejetée.

Demande de subvention de l'Association des Médecins des Boutières, basée au Cheylard. Cette demande sera inscrite à l'ordre du jour d'un conseil ultérieur.

Un courrier a été adressé à la mairie, concernant l'agression d'un chien au quartier de la cime du lieu, un contact sera pris avec les propriétaires.

D'autres nuisances ont été signalées, concernant des chiens errants.

La séance est levée à 19 h